

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017.

Présents : Mme Geneviève COSTE, Mr Michel SIMONOT, Mr Patrice FORTUNE, Mr Hugues CLARET, Mr Philippe BLANCHARD, Mr Geoffroy CHALVET, Mme Karine SAINT-ETIENNE, Mr Pierre BRUN, Mr Joseph-Marie CLEMENT, Mr Olivier VALDEVIT

Excusés : Mme Anny LEGAL qui a donné procuration à Mr Philippe BLANCHARD, Mr Jérôme RAMEL qui a donné procuration à Mr Patrice FORTUNE, Mme Isabelle BONMARCHAND qui a donné procuration à Mme COSTE Geneviève, Mme Coralie BERBERIAN qui a donné procuration à Mr Hugues CLARET, Mme Yannick DUPLAN.

*La séance est ouverte à 18h00*

*Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.*

*Monsieur Hugues CLARET est élu secrétaire de séance.*

**Madame le Maire propose que deux délibérations soit ajoutées à l'ordre du jour :**

- « **Création de deux emplois saisonniers non titulaire** »

- « **Désignation du représentant de la commune au Conseil d'Administration du CDC** »

*Accepté à l'unanimité.*

### **Service Technique : Création de deux emplois saisonniers non titulaire**

Considérant qu'il convient de recruter, en complément du personnel titulaire technique, du personnel saisonnier pour un surcroît d'activité et pour pallier au remplacement de congés du personnel des services technique, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder, en tant que de besoin, au recrutement de personnel saisonnier correspondant dans les conditions suivantes : - deux agents au grade d'adjoint technique territorial 2ème classe pour un total de 2 mois sur la période juillet et août 2017. Ces agents effectueront au maximum 20 h 00 par semaine et seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial 2ème classe. Les horaires de travail seront définis avant chaque période du mois. Ces emplois seront proposés à des étudiants âgés de 18 ans et plus, résidant sur la commune. Accepté à l'unanimité.

### **CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL – Désignation des représentants de la commune**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner les représentants de la commune au Conseil d'Administration du Centre de Développement Culturel, cette nomination devant être renouvelée au terme de 3 années. A l'unanimité, Le Conseil Municipal désigne comme suit les représentants au Centre de Développement Culturel : Michel SIMONOT, Philippe BLANCHARD et Hugues CLARET.

### **Avenant n°2 à la convention de prestation de service : Procédure Accessibilité et Sécurité**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service instructeur ADS de la Communauté d'Agglomération d'Alès est chargé de procéder aux consultations des commissions de sécurité et d'accessibilité, pour les autorisations de travaux liées à un permis de construire. Il convient de donner délégation au responsable du service commun ADS et à Madame la Directrice du service juridique pour procéder à la saisine des commissions de sécurité et d'accessibilité. Accepté à l'unanimité.

### **Budget Assainissement : mise en non valeur**

Madame le Maire fait part aux membres présents de la proposition de Madame Cécile RIBIERE, Inspecteur, concernant la mise en non valeur d'un montant de 11,55 €. Toutes les poursuites concernant ce redevable ayant été diligentées, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer. Accepté à l'unanimité.

---

## **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016.**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www. services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)). Après présentation de ce rapport, Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Accepté à l'unanimité.

### **Prime de stage – Sylvia Lannoye**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que Madame Sylvia Lannoye a effectué un stage en mairie (service administratif) pour une durée totale de 3 semaines. Elle propose à l'assemblée d'allouer une indemnité de stage d'un montant de 300 € à Madame Sylvia Lannoye qui a donné entière satisfaction dans les tâches qui lui ont été confiées. Accepté à l'unanimité.

### **Exploitation du casino d'Allègre-les-Fumades : Taux Produit Brut des Jeux**

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2011-52 qui approuvait la convention sur la délégation d'exploitation du Casino, tant sur la partie immobilière que sur la partie exploitation. Toutefois, il convient de préciser par délibération la fixation du taux sur le produit brut des jeux. Celui-ci avait été fixé à 15 %. Accepté à l'unanimité.

### **Convention Socafuma : avenant aux charges de fonctionnement**

Madame le Maire rappelle qu'une convention avait été signée en 2002 entre la commune d'Allègre-les-Fumades et la SOCAFUMA pour établir la participation aux charges d'éclairage du parking du Casino qui sont payées par la municipalité. Une réévaluation du calcul de ces charges doit être faite.

Le montant des charges réactualisé au prix actuel est calculé forfaitairement suivant la formule ci-après :

$$\text{PUM} \times \text{P} \times \text{N} \times \text{T} \times 365 = \text{à ce jour} : 0,12518 \times 0,100 \text{ kw} \times 26 \times (12 \times 365)$$

$$\text{Soit} : 1\,425,55 \text{ €}$$

PUM = prix unitaire moyen du Kw, EDF (Ticket jour + abonnement)

P = Puissance par lampadaire en Kw

N = Nombre de lampadaires

T = Temps d'heures par jour

Accepté à l'unanimité.

### **Décisions modificatives - Budget assainissement**

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, approuve les décisions modificatives suivantes :

#### **Budget assainissement fonctionnement :**

<i>N° de compte</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>
<i>67 Titres annulés</i>	<i>+ 1 500</i>	
<i>61521 Entretien et réparations d'entretien</i>		<i>-1 500</i>
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>1 500 €</i></b>	<b><i>1 500 €</i></b>

**Questions diverses :**

Travaux de Boisson : Les travaux de voirie commenceront autour du 18 mai prochain.

Sondage Mas Chabert : Un questionnaire va être distribué sur le village pour avoir l'avis des habitants sur un possible changement de code postal (30500 au lieu de 30340). Mr Geoffroy Chalvet se chargera de le donner et expliquera cette démarche qui est en cours.

Filet terrain de foot Auzon : Mr Olivier Valdevit signale que des habitants lui ont demandé si la municipalité pouvait effectuer le remplacement du filet de protection, qui se trouve derrière le terrain de foot à Auzon. Un devis sera demandé en ce sens.

Présentation de la saison culturelle : Mr Michel Simonot informe les conseillers que cette présentation aura lieu le jeudi 22 juin 2017.